

TRADUCTION EN FRANÇAIS DU COMPTE-RENDU OFFICIEL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE :

« ENTITAT URBANISTICA COL. LABORADORA LES PLANES DEL REI »

Numéro : 10/99 Caractère : Extraordinaire (Deuxième de l'année).

Date : 8 Août 1999 Lieu : Complexe multisports de Pratdip Horaire: 10'45 à 15h.

Assistance : 156 (67 présents et 89 représentés).

Présidence : Monsieur Antonio Agredano, Président et membres du Conseil Recteur.

Notabilités : Monsieur Josep Fortuny, Maire de Pratdip et les conseillers municipaux Mrs Escoda et Alcade.

Le Président ouvre la session, en saluant Monsieur Fortuny et en lui passant la parole. Ce dernier exprime que, selon son point de vue, Planes del Rei s'améliore de jour en jour. Les traductions simultanées sont effectuées en Français et en Allemand par Messieurs Agredano, Penalver et Madame Planet.

POINT 2 : En suivant l'ordre du jour, qui a été légèrement modifié, le Secrétaire sollicite l'approbation des comptes-rendus des Assemblées Générales antérieures, celle du 9 Août 1999 et celle du 25 Avril 1999. Ils sont approuvés.

POINT 3 : La situation des comptes est exposée par le Trésorier, Monsieur de Viron. Ils ont été contrôlés par Mesdames Galace et Bonin-Lachaud. Il y a de nombreuses interventions de propriétaires. Monsieur Fortuny montre un certificat des services comptables du Conseil Régional du Baix Camp qui assure la conformité de notre comptabilité. Les comptes sont approuvés.

POINT 4 : Budget ordinaire. Monsieur Fransisco Alcade détaille les travaux réalisés : travaux courants d'entretien, agrandissement du terrain de pétanque, nouveaux vestiaires de la piscine, pose de 6 échelles nouvelles à la piscine, remplacement de canalisations d'eau de diverses rues, pose de 12 regards d'eau fournis par la Mairie, pose de buts au terrain de football, football de salon, pose d'un éclairage sur la place du supermarché, nettoyage du dépôt de matériel et de l'arrivée de l'eau de la source, changement d'une pompe d'arrosage, achat d'un petit chariot, réparations du tracteur, établissement d'un contrat de ramassage des détritux végétaux avec l'entreprise de jardin de Pratdip, Monsieur Parreu, pour 5 ans, pour 4.000.000 de pesetas par an (plus la TVA et avec indexation sur l'indice des prix à la consommation), étant entendu qu'il est absolument interdit de procéder à des brûlages des détritux. L'entreprise contractante déchiquette les détritux, à charge pour la Communauté de remplir des containers avec ce qui reste et les envoyer au centre de compostage de Botarell. L'envoi de chaque container nous coûtera 17.000 pesetas. Nous prévoyons pour l'exercice à venir, en sus de l'entretien général, de créer une zone verte autour de la piscine et d'installer un arrosage automatique. Monsieur Fransisco Alcade, qui a été élu conseiller municipal à la mairie de Pratdip, remercie les propriétaires et habitants de Pratdip de la confiance mise en sa personne. Il expose que notre contremaître, Monsieur Fransisco Vidal, prends sa retraite en Octobre et qu'il serait opportun de lui faire un cadeau financé soit par des dons individuels soit sur le budget de la Communauté. Il est convenu que ce sera à la charge du budget de la Communauté. Il y a plusieurs interventions de propriétaires, spécialement d'un, pour contester le ramassage des détritux végétaux par une entreprise, et son coût élevé, ainsi que le fait d'avoir signé le contrat sans l'accord préalable de l'assemblée. Il est répondu que cette décision était d'une nécessité impérieuse et que le Conseil recteur, selon les statuts, est autorisé à prendre tout type de décisions sans avoir à les soumettre à chaque fois à l'approbation de l'assemblée

lorsqu'elles sont orientées dans le sens du bon fonctionnement de Planas : il suffit d'en rendre compte à l'assemblée suivante pour confirmation. Monsieur Fortuny expose qu'il demandera une réduction de prix au centre de traitement de Botarell.

Il est demandé de ne pas mêler des pierres avec les feuilles de pin et les débris de jardin. La Mairie prendra à son compte le contrat de Monsieur Parreu lorsque Planas sera intégré à la commune. La charge afférente au budget ordinaire sera calculée, pour 50 % de son montant, sur la base d'une cotisation fixe (indépendante de la surface) et pour les 50 % restant sur la base d'une cotisation proportionnelle à la surface du terrain. Cette modalité de calcul est approuvée.

POINTS 5 et 6 : Information sur la gestion, Contrat d'intégration, budget extraordinaire. Monsieur Agredano explique que la convention d'intégration n'a pas été signée l'an dernier mais qu'elle a été renégociée au début de l'année, améliorée et dotée de subventions nouvelles, qu'elle a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal et signée par les deux parties. Des copies de la convention ont été distribuées à tous les propriétaires présents. Il se félicite que lors des dernières élections municipales il y ait eu la candidature d'un membre du Conseil recteur, Monsieur Francisco Alcade, qui a été élu conseiller municipal sur la liste du parti CIU dirigée localement par Monsieur Fortuny. Une question est posée (par écrit) afin d'éclaircir si l'intégration est une spéculation immobilière. Il est répondu qu'il s'agit d'une revalorisation de l'urbanisation et non de spéculation. En Espagne, toutes les urbanisations doivent appartenir à des communes. Cependant, une fois réalisée l'intégration, il pourra se créer une association de propriétaires pour la défense des intérêts de l'urbanisation. Pradip ne veut pas deux catégories d'habitants. La convention est lue en espagnol et en français, la traduction en allemand ne se révélant pas nécessaire. De nombreuses questions sont posées auxquelles répondent Mrs Agredano et Fortuny et une petite discussion entre Mr Fortuny et un propriétaire. Un propriétaire lit un copieux document écrit contenant toute une série de questions détaillées sur la convention et les travaux, questions auxquelles répond le Président. Pour accéder à l'intégration il est nécessaire de réaliser ou d'achever tous les travaux et modifications qui manquent à l'urbanisation pour s'adapter à la loi. A cet effet, les services techniques du Conseil régional du Baix Camp ont réalisé une Etude Technique, spécifiant ce qui doit être fait. Le Président explique ceci et indique qu'un comité se formera pour vérifier ces travaux, comité constitué de Mrs Alcade, Cabiac et Huste, auquel peuvent se joindre tous les propriétaires intéressés. Le Président détaille les montants à budgéter et les apports en subventions de la Mairie. De nouvelles interventions ont lieu et il est convenu d'ajouter au présent compte-rendu une photocopie du budget estimé par l'étude technique. La cotisation destinée à couvrir le budget extraordinaire 1999/2000 sera de 55.000 pesetas par propriétaire, d'un montant identique pour tous les propriétaires.

A ce moment le vice-président du Conseil recteur, Mr Jean Huste, se lève indiquant qu'il n'a pas les compétences et les titres pour superviser les importants travaux à effectuer à Planas et que pour cette raison il ne peut faire partie du comité qui ne devrait compter que des techniciens. Il expose que jusqu'à présent il a collaboré en tout et de la meilleure façon possible. Mais il est en désaccord avec le Président sur la répartition des charges de cet exercice. Le Président lui ayant dit que les portes sont ouvertes, il présente sa démission. Mr Huste se retire.

Mr Francisco Alcade reprend la parole au sujet du Conseil Municipal, sujet qu'il avait oublié de mentionner précisant que la Communauté recevra la somme de 200.000 pesetas de la mairie à l'occasion des fêtes de Planas. Il y aura un ensemble musical de bals catalans pour la soirée, des installations gonflables pour les enfants toute la journée et un ensemble de danse pour la soirée. Des coupes et trophées pour l'athlétisme, le tennis, la pétanque, la natation et le ping-pong. Ce sera le 20 Août.

Mr Fortuny prend ensuite la parole indiquant que le moment présent est le plus adéquat pour approuver les projets d'intégration de Planas à la commune. Interrompu par un propriétaire, il répond qu'il est disposé à signer l'acte d'intégration et garantir la réalisation du projet technique.

Il indique que lorsqu'une personne achète une propriété elle doit se préoccuper de tous les problèmes liés au lieu et lorsqu'elle a réalisé l'achat du terrain elle devrait prendre en compte qu'elle a fait l'acquisition d'un terrain dans une urbanisation privée et sans subventions de la commune. Un autre propriétaire se lève exprimant le fait que puisque les choses sont claires pour intégrer Prasdip pourquoi il y a t il des personnes qui sont contre ? D'autres discussions générales se produisent auxquelles Mr Fortuny apporte des éclaircissements efficaces : se trouvant à la porte de l'intégration à la commune, il n'y a que deux possibilités, entrer ou ne pas entrer. Mr Fortuny précise qu'en cas de réponse négative, Planas continuera à être une urbanisation privée sans subvention de la commune. De même, le Président Agredano ajoute que dans le cas d'un rejet de l'assemblée, le Conseil démissionnera. Il demande un vote bloqué incluant la proposition d'intégration et l'approbation du budget extraordinaire (55.000 pesetas pour chaque propriétaire, somme calculée d'après l'étude technique). Le résultat du vote est : 130 votes pour, 20 contre et 1 vote nul. Ainsi, le budget extraordinaire 1999/2000 destiné à financer les travaux de l'étude technique se trouve approuvé.

Des informations sont données sur le cumul de 10.000.000 de pesetas d'impayés (certains d'entre eux étant déjà réglés). D'où l'urgence de l'intégration, car alors ce sera la mairie qui aura la charge du recouvrement des créances et de façon officielle. Une information est donnée sur l'installation de bouches à incendie, par l'entreprise Salaet, la communauté ayant obtenu une subvention de 1 million de pesetas pour ces travaux. Une autre information est donnée concernant la cession de rues par Mr Hugas, en règlement de ses dettes à l'égard de la communauté : il paiera son dû à partir du présent exercice. Un propriétaire pose la question sur la différence de 6,5 millions de pesetas donnée par le Conseil recteur précédent. Un autre propriétaire apporte les éclaircissements adéquats. Il est évoqué la question d'un audit : il serait sans effets car tous les propriétaires devraient le financer.

POINT 7 : confirmation de la liste des membres du Conseil recteur. Bien que ceci n'ait pas fait l'objet d'un vote officiel, on donne pour acquis la confirmation de sa composition.

POINT 8 : Questions et réponses. Elles ont été faites en de nombreuses occasions ainsi que les réponses.

POINT 9 : L'assemblée se termine avec les paroles de remerciement du maire de Prasdip, Mr Fortuny, et pour la confiance manifestée en voulant s'intégrer à sa commune.

Un apéritif est offert aux personnes présentes.

La séance est levée.